L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73.

NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 12 MAI 1878.

51me Année

DUFOUR & LIMET,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
DIMANCHE, 12 MAI 1878.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN, LUNDI.

Par H. Stein & Co., au No 64 de la rue de la Douane : Bottes, Souliers et Bottequins.

Les chercheurs d'épaves.

Le meurtre d'un laitier français.

L'ordonnance municipale du 20 septembre 1871, relative aux animaux trouvés errant dans les rues de la ville ou dans de certaines limites spécifiées, contient des dispositions basées sur des nécessités de police urbaine que tout le monde reconnaît et contre lesquelles nous n'avons nulle intention de nous élever. Mais l'application de cette ordonnance et des ordonnances antérieures sur la matière, a donné lieu de tout temps et donne encore lieu actuellement à des abus et à des actes d'extorsion scandaleux contre lesquels nous avons protesté à diverses reprises. Le meurtre d'un laitier français par trois chercheurs d'épaves nous fournit un triste et sérieux motif de plus pour demander à l'administration municipale une réforme complète dans les procédés suivis jusqu'à présent.

Voici, d'après les déclarations de deux citoyens recommandables, dont l'un est un vénérable louisianais bien connu, comment les choses se passent.

La profession de chercheur d'épaves n'étant pas très élevée, ce sont presque toujours les mêmes individus qui se font nommer à ces places par les administrations qui se succèdent, et, s'il se trouve dans le nombre quelques exceptions, nous sommes autorisés à dire que la plupart des chercheurs d'épaves ne sont pas la fleur des pois; quelques-uns n'ont eu d'autre école que celle du parjure.

L'ordonnance accorde aux chercheurs 50 cents par animal qu'ils amènent à la fourrière. On conçoit alors que le chercheur peu scrupuleux qui ne trouve pas de bestiaux dans les limites prédites, s'en soit fait d'aller en enlever en dehors de ces limites.

C'est presque toujours les cas de la plus grande fréquence de conflit entre les propriétaires d'animaux et les employés de la ville. Ces derniers ont trouvé dans le pouvoir discrétionnaire et sans contrôle qui leur est accordé, le moyen de chantage, c'est-à-dire d'extorsion. Ils se font payer pour les libérer tant par mois pour ne pas arrêter leurs têtes, même si elles sont trouvées dans les limites prédites, et non contentés de cette rédevance mensuelle, ils viennent de temps à autre, soutirer quelque chose à ceux qui sont assez faibles pour céder à leurs injonctions.

Quant à ceux qui ne veulent pas se laisser arbitrairement taxer, ils sont cherchés d'après leur déclaration de guerre et saisissent leurs animaux, ou me dans les pâturages attenants et les poussent vers l'intérieur de la ville pour les conduire aux étables. On nous affirme qu'il souvent arrive des expédiés sans ordonnance poussent l'audace jusqu'à ouvrir ou briser les barrières des enclos et paissent les vaches et chèvres, pour les faire fourrer vers le centre de la ville.

Si l'animal [illegible] donner la peine de [illegible] elle sera parfois [illegible] entre les [illegible] de leurs victimes.

On conçoit que la patience échappe quelquefois aux propriétaires d'animaux et que lorsqu'ils voient les hommes qui opèrent venir opérer leurs [illegible] pâturages [illegible] il est permis de laisser des animaux, ils cherchent à profiter de leur propriété. Il faut reconnaître les qui d'ordre et de respect pour la loi, qu'ont montré les laitiers de la Métairie et ne faisant pas justice sommaire des ravisseurs. Mais ces ouvriers agissent gain, ne vendent pas se laisser enlever leur butin et ils attaquent quelquefois les propriétaires d'animaux et leurs employés. C'est dans une affaire de ce genre que, mardi dernier, un malheureux laitier français perdait la vie. Le Duplic du Sud [illegible] dans son dernier numéro.

Le chercheur de l'épaves, qui a tué le malheureux laitier, a été arrêté et conduit à la prison. Il a été mis en accusation par le Grand Jury, et il a été jugé par la Cour criminelle pour ce crime, et, ayant fourni caution, ils avaient en attendant leur jugement, reprirent leurs petites occupations d'attrapeurs de bestiaux.

Voilà qui doit engager l'administrateur de police à faire une revue du personnel des épaves; il ne voudra certainement pas maintenir au nombre des employés commissionnés de la ville, des repris de justice et des voleurs de profession.

LE PROPAGATEUR CATHOLIQUE.—Notre estimable confrère annonce dans son numéro d'hier qu'il commence son 62e volume, en d'autres termes qu'il a 35 ans et demi d'existence. Nous lui adressons à cette occasion nos félicitations et nos souhaits bien sincères.

S'appuyant sur notre article relatif aux nouvelles à sensation, notre confrère se plaint des nouvelles mensongères publiées sur la religion, les intentions du nouveau Pape, etc., et conclut que le seul remède serait l'établissement d'un journal catholique quotidien "assez au courant des choses religieuses pour ne pas faire de bêtises." Il faudrait, ajoutons-nous, ou que ce journal fît réviser ses dépêches du nuit par un rédacteur "au courant" ou qu'il fut assez riche pour avoir des dépêches spéciales. Quoiqu'il en soit nous voudrions que la Louisiane fut assez prospère pour avoir plusieurs organes quotidiens en langue française. Notre confrère termine ainsi son article:

La langue française a certainement gagné en influence depuis deux ans parmi nous. L'*Abeille* et l'*Abeille Louisianais* et les journaux des paroisses de la campagne contribuent ainsi largement à ce résultat que le changement de gouvernement qui a ramené les affaires louisianaises entre les mains des Louisianais. Le *Propagateur Catholique* sert la même cause et la servira toujours *con amore*, en y ajoutant cette clause, qu'il faut faire marcher de front l'esprit catholique avec la langue française, afin de demeurer toujours Louisianais.

TENTATIVE D'ASSASSINAT CONTRE L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE.—Nos premières dépêches annoncent qu'un individu a tiré plusieurs coups de pistolet sur l'Empereur d'Allemagne, Guillaume, au moment où celui-ci passait en voiture dans les rues de Berlin avec la princesse de Bade. Personne heureusement n'a été atteint et l'auteur de cet attentat a été arrêté. Nous ne connaissons pas encore le mobile qui a été la cause de cette tentative criminelle. Nos dépêches de nuit donneront sans doute quelques nouvelles informations à ce sujet.

Le monument à la mémoire de R. E. Lee.

La Nouvelle-Orléans a tenu à élever un monument à la mémoire du grand soldat patriote, Robert E. Lee, dont le nom est si intimement lié aux souvenirs de la lutte héroïque soutenue pour la "cause perdue". Au lieu d'une simple statue, le comité chargé de l'exécution du projet a résolu d'élever une colonne au haut de laquelle sera placée la statue du héros. Le coût élevé de ce choix pour l'emplacement du monument qui repoussera sur la ville, le 190 pieds de diamètre et de 12 pieds de haut. La base de la colonne sera en granit et aura 12 pieds entre et 12 pieds de haut; la colonne elle-même aura 60 pieds de hauteur et sera de fonte dorée. Enfin la statue de Lee sera haute de 17 pieds, de sorte que la tête sera élevée de 106 pieds au dessus du niveau de la rue.

Nous ne nous hasardons pas à dire à l'avance ce que sera ce monument au point de vue artistique, mais les projets [illegible] sont grandioses et [illegible] que la exécution sera [illegible] propose. Cet objet suffit pour exciter l'intérêt sur les quatre sources de diverses [illegible] qui doivent être [illegible] au moins du fonds du monument. [illegible] par les Gardes Continentaux [illegible] Washington, de Lafayette et de la Société musicale d'Orléans.

Le programme de ces divertissements [illegible] en outre dans nos colonnes [illegible] jours, et nous appelons particulièrement l'attention sur celui de ce soir d'ouverture, mardi 14 mai. Rappelons que chaque soirée se termine par un bal. Les portes s'ouvriront à sept heures et demie. Les prix d'entrée ont été fixés à 50 cents, et à 25 cents pour les enfants. Le bureau de location sera ouvert mardi à 10 heures.

BÉNÉFICE INTÉRESSANT.—Ce bénéfice intéresse en effet, car il concerne l'asile des petits marchands de pourtant dont la plupart, pour ne pas dire tous, sont dépourvus de ces ressources qui dépendent des familles. Nombre de ces petits marchands, [illegible] et aveugles et à la charge de [illegible] si pénible, n'ont pas de parents. Par conséquent, ils n'ont d'autre [illegible] qu'en cas de [illegible] ou [illegible] ceux qui [illegible] ceux qui [illegible] ceux qui